

**Association Indépendante des Locataires  
Copropriétaires Citoyens Consommateurs et Contribuables Clichois (AIL-C5)**  
[www.ail-c5.com](http://www.ail-c5.com)

« Défense de droits fondamentaux, activités civiques »

Le Président Fondateur  
[André MAYO](#)

Clichy, le 11 novembre 2012

N/Réf. : 2012-1106

**La démocratie locale à Clichy-la-Garenne  
« l'Humain et la Proximité »**

**Dossier** : La Démocratie locale  
**Objet** : Séminaire du 13 octobre 2012  
**Pièces Jointes** : Rapport de Synthèse - Atelier 3  
Liste de documents joints  
Liste de diffusion

Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint la copie de la synthèse que j'ai rédigée à l'occasion du séminaire de la démocratie locale qui s'est tenu à Clichy le 13 octobre 2012 sur le thème « **l'Humain et la Proximité** ».

Je l'ai rédigée en plusieurs étapes et complétée au fur et à mesure que je me remémorais les propos des uns des autres. Je pense que ce document est à présent suffisamment complet pour le soumettre à votre réflexion.

Voici déjà bientôt un mois que le débat a eu lieu. De nombreuses personnes concernées n'y ont pas assisté. C'est pourquoi, je vous adresse ce document afin que chacun soit informé, puisse en tirer profit et n'ignore rien des propos tenus à cette occasion par les différents intervenants qui se sont exprimé.

J'ai personnellement ouvert la parole sur de nombreux aspects et sujets et forcé le débat car je pense que notre société ne peut continuer ainsi. Les différentes rencontres organisées au cours de l'année sur la commune donne l'impression d'événementiels festifs à caractère éphémère, mais ce n'est pas parce que les problèmes y sont évoqués qu'ils sont résolus. Pour cela encore faut-il que les discours soient suivis d'actions concrètes pour tenter de répondre aux véritables besoins des habitants.

Certains d'entre vous seront irrités par des écrits qualifiables peut-être d'indécents, mais ne sommes-nous pas des adultes responsables pour qui il ne peut y avoir de sujet tabou quand il y va de l'avenir de notre société ? Ce qui est indécent c'est de fermer les yeux et de continuer à faire la fête alors que le chômage et la misère gagnent chaque jour un peu plus de terrain jusqu'à ce que naissent la violence de la révolte.

**Association Indépendante des Locataires  
Copropropriétaires Citoyens Consommateurs et Contribuables Clichois (AIL-C5)**

[www.ail-c5.com](http://www.ail-c5.com)

« Défense de droits fondamentaux, activités civiques »

Ce qui est indécent c'est de voir, à moins de deux ans de la prochaine échéance électorale, des acteurs politiques aiguiser leurs couteaux et prendre en otages les habitants qu'ils cherchent à rallier à leur cause en manœuvrant pour les manipuler et les diviser. En réalité, leurs actes semblent dictés plus par la préoccupation des rendez-vous électoraux que le souci de rassemblement, du bien commun, de l'intérêt général et de l'attention qu'ils devraient accorder au quotidien aux habitants des quartiers.

A la « Démocratie Locale », les étiquettes quelles qu'elles soient devraient rester aux vestiaires. Si chacun a droit au respect et à la défense de ses idées et de ses croyances, les *Comités de pilotage* et les *Conseils de quartiers* ne doivent pas faire concurrence aux débats du *Conseil Municipal* ni être des lieux de permanences partisans mais une plateforme de rencontre et d'échange des citoyens sans distinction d'âge, de couleur, de race, d'appartenance religieuse, culturelle ou politique, une plateforme qui aborde les problèmes rencontrés au quotidien par les citoyens, une plateforme de réflexion et de propositions pour y répondre par des actions concrètes.

Il appartient aux membres des *Comités de quartier* de prendre des initiatives et de mettre à l'ordre du jour des *Conseils de quartier* nos propositions.

C'est pourquoi, conformément à l'article 5.6 du règlement des comités de pilotage j'émet le vœu qu'une réunion soit organisée avec l'ensemble des acteurs de la démocratie locale afin d'étudier et de proposer des mesures concrètes concernant l'organisation et le fonctionnement du service démocratie locale, des mesures d'intérêt général à soumettre à la *Commission Démocratie Participative Locale* pour transmission éventuelle au *Conseil Municipal*.

Comme la lumière vacillante d'une lampe à huile, je souhaite que ce document puisse éclairer utilement le chemin qu'il reste à parcourir car, faute du courage nécessaire pour regarder en face la réalité des faits objectifs, la flamme qui dégage la chaleur et nous réchauffe pourrait devenir le brulot qui provoquera l'incendie qu'on aura laissé s'allumer et qui nous consumera.

Je vous remercie de toute l'attention que vous voudrez bien porter à ma démarche et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Membre du Comité de pilotage de quartier  
Quartier Nord : Beaujon - Berges de Seine  
Es qualité  
André MAYO

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## « L'Humain et la Proximité »

Séminaire du 13 octobre 2012

- Lieu** : Salles municipales - 5 rue Pierre Bérégovoy - 92110 Clichy-la-Garenne - France
- Atelier 1** : Droits, devoirs et place des citoyens dans la ville.
- Atelier 2** : Gestion des espaces publics et développement durable,  
Le développement durable porteur d'une nouvelle citoyenneté.
- Atelier 3** : Fonctionnement de la démocratie locale, nouveaux enjeux  
Nouveaux contextes - Nouveaux outils de concertation  
Nouveaux modes d'implication des habitants  
Nouvelles gouvernances.

**Rencontre débat public**, organisé en coordination avec « *Paris Métropole* », sur le thème :  
« *Clichy et les enjeux de la gouvernance de la métropole parisienne* »

Conseil de l'Europe [Démocratie locale et régionale et bonne gouvernance](#)

- 
- **En présence de** : **Rodolphe OPPENHEIMER**, Adjoint au Maire,  
Médiateur Municipal, Démocratie locale, Conseil communal de  
développement et suivi de l'Observatoire de la laïcité.  
**Catherine ALFARROBA**, Adjointe au Maire,  
Urbanisme et Politique de la Ville,  
**Régis LANG**, Conseiller municipal,  
Délégué au quartier Entrée de Ville  
**Alain FOURNIER**, Conseiller municipal,
  - **Animateur** : **Mireille PLANTELIGNE**, Coordinatrice Démocratie Locale,  
Vie des quartiers  
**Lauric DUVIGNEAU**, membre du Comité de Pilotage Victor Hugo  
*devait animer l'atelier 3 avec Mireille Planteligne. Retenu par un cas de  
force majeure, il n'a pu être présent. A ce titre, il a demandé à différentes  
personnes de bien vouloir le remplacer. C'est pourquoi André Mayo s'est  
proposé.*
  - **Rapporteur** : **André MAYO**, Membre du Comité de pilotage du Quartier Nord :  
Beaujon Berges de Seine, Collège associations et personnalités,  
Président et administrateur d'associations.
  - **Participants** : Membres de Comités de Quartier,  
Membres du Conseil Communal Enfance et Jeunesse (CCEJ),  
Habitants des différents quartiers : Madame Simone CATOIRE,  
Alain, Anne Lise, ... (voir la liste des présences).

**Madame Mireille PLANTELIGNE** commence les travaux de l'atelier 3 par la projection d'un court exposé en PowerPoint qu'elle commente puis lance le débat en donnant la parole aux personnes présentes.

### Atelier 3 - Intervention d'André MAYO

Membre du Comité de pilotage du quartier Nord : Beaujon - Berges de Seine,  
Collège Associations et Personnalités - Président et Administrateur d'associations

Parlant de Platon, Socrate disait : « *Platon est mon ami, mais entre l'ami et la vérité, je choisirai toujours la vérité* »  
« *Amicus Plato, sed magis amica veritas* »

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## L'Humain - la Proximité La démocratie locale et la participation

Fonctionnement de la démocratie locale, nouveaux enjeux, nouveaux contextes, nouveaux outils de concertation, nouveaux modes d'implication des habitants, nouvelles gouvernances.

### SOMMAIRE

**Avertissement**

**Avant-propos**

**Introduction**

**Quid de la Démocratie locale ?**

#### **1. De la Décentralisation à la Démocratie Locale**

**1.1. Textes de lois et Règlements**

**1.2. Vocabulaire**

**1.3. Emergence et progression de la «démocratie» par étapes (1982/2006)**

1.3.1. Décentralisation et naissance de démocratie de proximité (1982)

1.3.2. Droit de la population à l'information et à la consultation

1.3.3. Association des citoyens aux décisions locales (2002)

1.3.4. Participation du public au processus décisionnel (2006)

**1.4. Organisation et fonctionnement de la démocratie locale**

1.4.1. Structures

1.4.2. Comité de pilotage du quartier et Collèges

1.4.3. Conseil de quartier et Groupes de travail

1.4.4. Commission démocratie participative locale

1.4.5. Démocratie représentative et son corollaire, la délibération

#### **2. Nouveaux enjeux et nouveaux contextes**

**2.1. Etat des lieux et constat 30 ans après les lois Defferre**

**2.2. Frustration et Démotivation**

**2.3. Révolte au Quartier Nord : Beaujon-Berges-de-Seine**

#### **3. De la Démocratie locale à la Démocratie participative**

**3.1. Mobiliser et remotiver les citoyens**

**3.2. Consultation et participation aux projets d'urbanisme**

**3.3. Information et communication-Nouveaux outils de concertation**

#### **4. Nouveaux modes d'implication des habitants - Nouvelle gouvernance**

Fonctionnement du Conseil de quartier

Rénovation de l'exercice de la démocratie locale

#### **5. Synthèse**

#### **6. Remerciements**

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## 7. Annexes

### 7.1. Pour en savoir plus - Bibliographie – Sources

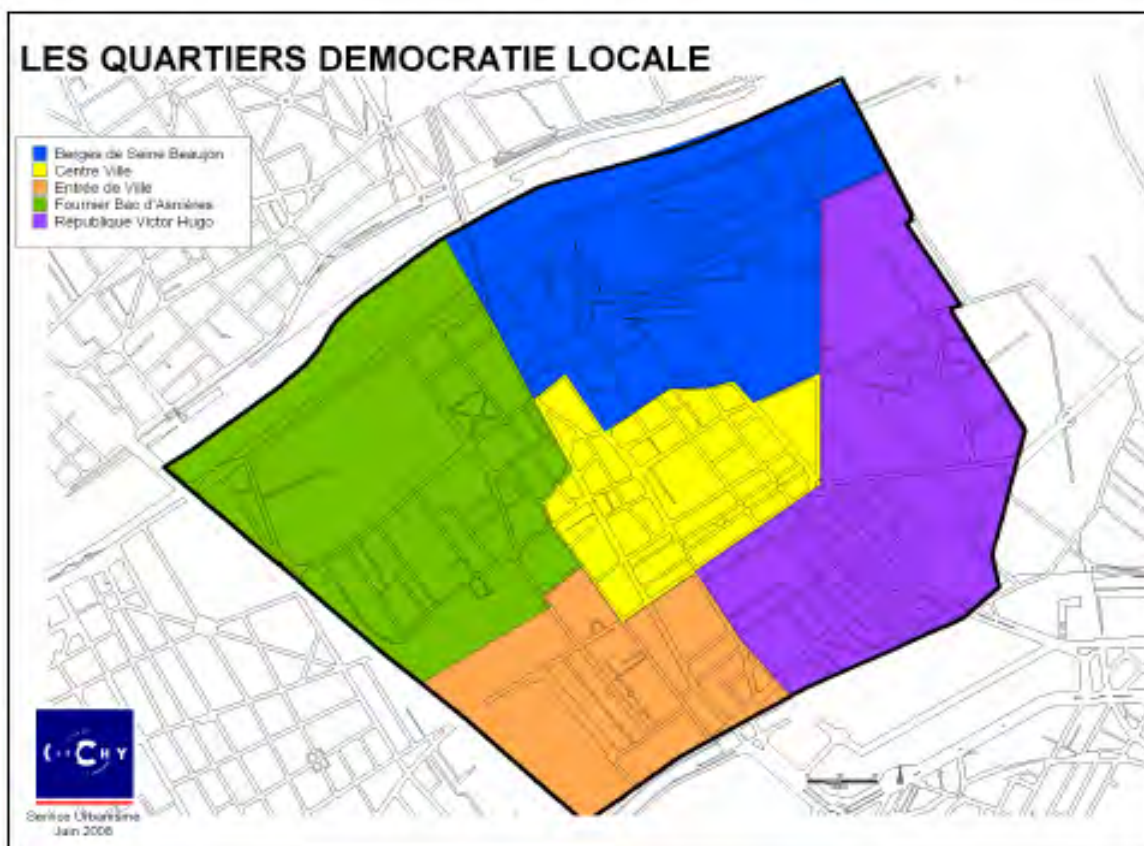
- 7.1.1. Démocratie locale et régionale et bonne gouvernance  
Instances européennes  
Comité européen sur la démocratie locale et régionale  
Comité directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR)
- 7.1.2. Colloque international 15 & 16 septembre 2011, Kehl - Allemagne
- 7.1.3. Le Traité sur la participation des citoyens entre en vigueur (12/07/2012)
- 7.1.4. Assemblée générale des Communes et Régions d'Europe  
Stratégies de sortie de la crise
- 7.1.5. Gestion de proximité et démocratie participative
- 7.1.6. Comment les citoyens changent le monde

### 7.2 Instances de la Démocratie locale

Commissions de travail thématiques  
Comités / Collectifs  
Conseils des parents  
Actions dynamiques citoyennes et solidaire  
Charte et Règlements  
Calendrier de la Démocratie locale  
Communication des instances

### 7.3. Schémas et organigrammes

### 7.4. Note sur la rencontre débat public organisé avec Paris Métropole (document à part)



# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## L'Humain - la Proximité

### La Démocratie Locale et la Participation

« Toute action nécessite d'avoir une vision globale et intégrée » André MAYO

[Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Pourquoi ?](#)

« Pour une vision globale et intégrée de la démocratie locale » André MAYO

#### AVERTISSEMENT

Le texte de cet *essai* contient l'ensemble de la teneur des propos tenus au cours du débat de l'atelier 3, enrichi et complété de ceux que j'avais eu l'occasion d'exposer à la Maison des Associations dans le cadre de « *l'année européenne de la vie associative* » - 1<sup>ère</sup> assise du 30 avril 2011 qui avait pour thème « *Bénévolat et Volontariat* » et 2<sup>ème</sup> session du 1<sup>er</sup> octobre 2011 sur le thème « *Démocratie & éducation populaire, démocratie locale & développement durable* », puis je l'ai fait évoluer en fonction de la réaction des interlocuteurs, de leurs questions, déclarations et commentaires.

Je l'ai complété pour en faire un document de base pour nourrir la réflexion qui semble nécessaire à l'amélioration voire à la réforme de l'organisation et du fonctionnement du *Service de la démocratie locale*, et ce, dans l'intérêt général des habitants, des élus et des fonctionnaires qui y sont affectés.

Cet essai est perfectible et ne demande qu'à être amélioré par les apports et contributions que chacun voudra bien y apporter.

« La perfection est atteinte, non pas lorsqu'il n'y a plus rien à ajouter, mais lorsqu'il n'y a plus rien à retirer. »

Antoine de Saint-Exupéry

#### AVANT-PROPOS

Le dimanche 8 septembre 2012 s'est tenu le forum des associations, placé sous le thème " *Éducation & savoir* ". Lauric DUVIGNEAU qui devait être co-animateur de l'atelier 3 du séminaire du 13 octobre 2012, avait proposé à Mireille Planteligne, d'ouvrir le débat par un texte extrait d'un ouvrage de Jacqueline de ROMILLY, membre de l'académie française et d'Alexandre GRANDAZZI, intitulé « **Une certaine idée de la Grèce** ».

Mireille Planteligne, à qui Lauric Duvigneau l'avait proposé, telle Archimède, s'écria, « *Euréka, excellent pour l'ouverture du séminaire démocratie locale* ».

Le 13 octobre 2012, Lauric Duvigneau, ayant été empêché, j'ai accepté de le remplacer mais il n'a pu me remettre pour le débat le passage de l'ouvrage de Jacqueline de ROMILLY. Néanmoins, afin de rendre à Caesar ce qui est à Caesar et de rétablir ce que le sort avait contrarié, je démarre l'introduction de cet essai par le passage de ce texte **\*\* en italique (page suivante)**, qu'il m'a remis ultérieurement, après le débat.

André MAYO

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

## INTRODUCTION

Dans son ouvrage intitulé « *Une certaine idée de la Grèce* » Jacqueline de ROMILLY, membre de l'académie française, s'entretient avec Alexandre GRANDAZZI, co-auteur, qui l'interroge.

A la question « *Le matérialisme est-il la seule cause du déclin de la littérature ?* », elle répondit ceci :

*\*\* « J'ai été frappée de lire récemment dans un livre sur l'enseignement la réponse que s'était attirée un professeur parlant à ses élèves d'un auteur du vingtième siècle - je crois qu'il s'agissait de Proust -; alors qu'il s'étonnait de voir qu'ils ne connaissaient pas cet écrivain, l'un d'eux eut cette réponse révélatrice : « Mais Monsieur, je n'étais pas né ! » Eh bien, je dirais que pour beaucoup de gens aujourd'hui, le monde n'existe que depuis le moment où ils sont nés ! Comme si l'expérience et la force qu'apporte la connaissance du passé ne comptait plus. A cette quête de la modernité à tout prix, s'ajoute une autre tendance, consistant à exalter tout ce qui est révolte et destruction, sous prétexte que ce sont des marques d'initiative et de création. »*

Comme ces élèves avec cet auteur, pour moi la Démocratie Locale n'existait pas avant que Mme Mireille PLANTELIGNE ne l'ai évoquée à l'occasion d'une réunion à laquelle M. Mohamed MEKLATI m'avait invité à participer. La seule démocratie que je connaissais alors était celle que j'ai découverte en étudiant, sur les bancs de l'école, dans les livres scolaires d'histoire, de géographie, de mythologie grecque, romaine et égyptienne ou encore au travers des versions et thèmes de grec et de latin. La « *démocratie* » que je connaissais était celle de la Grèce antique de Solon, Aristote, Socrate, Périclès ou encore Platon, une époque et des personnages qui ont su donner le « *pouvoir au peuple souverain* » et que Jacqueline de ROMILLY par ses compétences, son talent et sa passion de la Grèce a su faire revivre et rendre bien actuels.

La démocratie athénienne ne naquit *pas de la révolte et de l'insurrection des citoyens* comme la République française qui accoucha dans le sang et la terreur, *mais des réformes que les politiciens* de l'époque ont su engager à temps pour assurer l'unité et la sécurité de la cité et des citoyens qui avaient des droits mais aussi des devoirs comme faire la guerre et payer les impôts mais où les pauvres étaient aidés financièrement pour pouvoir participer à la vie de la cité.

C'est ainsi que ces hommes de l'antique Grèce ont commencé par construire l'**Acropole** pour se protéger des pirates venus de l'extérieur pour les piller avant que cette citadelle fortifiée ne devienne un lieu de culte, puis ils fondèrent la **démocratie athénienne** qui posa des limites au *pouvoir de la propriété* qui bloquait en interne le *pouvoir local* et *abolit l'esclavage* des citoyens qui y étaient soumis en raison des dettes contractées auprès de créanciers qui ressemblaient déjà vingt-cinq siècles plus tôt au profil des financiers de ceux du vingt et unième siècle.

Il est coutume de dire que l'Histoire se répète, qu'elle est un éternel recommencement. Aujourd'hui, telle une gorgone à mille têtes ou le phœnix renaissant de ses cendres, c'est la finance internationale, et les raiders (fonds vautours, razzia, pirates, traders,

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

prédateurs) du 21<sup>ème</sup> siècle qui sont les nouveaux pirates. Ils asservissent les citoyens qu'ils spolient par de savants montages et calculs bancaires pour contrôler les flux financiers destinés à capter leur épargne. Ces comportements créent le chaos, le chômage et la misère à l'échelon planétaire. Les citoyens devenus insolvable sont alors jetés à la rue. Pour survivre ils sont réduits à la mendicité et lorsque la vie se dérobe sous leur pas, poussés au désespoir, ils n'auront d'autre choix que de se suicider ou de se révolter.

Il y a vingt-cinq siècles, la Démocratie athénienne est née des réformes que les édiles de la cité ont su engager pour résoudre une série de crises politiques et sociales à répétition auxquelles les citoyens étaient confrontés. Ces édiles ont invités les citoyens à réfléchir et proposer la meilleure «*politeia*», c'est-à-dire la meilleure façon de s'organiser pour surmonter et vaincre ces crises.

Au vingt-et-unième siècle, pourquoi ne pas tirer d'enseignement de l'histoire? Sommes-nous comme cet étudiant cité par Jacqueline de ROMILLY, «*Mais Monsieur, nous n'étions pas nés!*». Effectivement, vingt-cinq siècles nous séparent de l'avènement de la première démocratie grecque mais depuis nous avons fait la Révolution de 1789 et au fil des siècles nous avons exploré le Monde avant d'aller dans l'Espace et de rendre visite à la Lune; mais confronté à une situation de crise sociale et économique comparable à celle des grecs de l'antiquité, les hommes de la Grèce contemporaine et nous-mêmes, nous ne serions plus capables de réaliser ce qu'ils ont réussi vingt-cinq siècles plus tôt ?

C'est pourquoi, pour y parvenir, nous devons construire la nouvelle «Acropole» où la politique économique et sociale de la cité pourrait être mise en œuvre avec la participation très active des habitants de la ville et des quartiers ?

La démocratie locale n'est-elle pas le nouvel Agora du vingt-et-unième siècle ?

## QUID DE LA DEMOCRATIE LOCALE ?

La première fois que j'ai entendu le mot *Démocratie locale*, c'est lors d'une réunion de quartier où j'ai rencontré pour la première fois Madame Mireille PLANTELIGNE à qui j'ai demandé qui elle représentait. Elle me répondit «*la démocratie local* ». C'était la première fois que j'entendais ce mot. J'ai immédiatement pensé qu'il s'agissait d'un «*nouveau parti politique* » !

La deuxième fois, c'est une autre personne, qui à l'évidence me détestait, qui me dit que la *Charte de la Démocratie locale* ne m'autorisait pas à participer à la visite du quartier Victor- Hugo à laquelle j'avais été convié.

La troisième fois, c'est un trublion Clichois de la politique qui, me voyant à tort comme challenger, me déclara : «*d'abord toi tu ne connais rien à la politique* » !

Réflexions faites, je me suis dit qu'ils avaient certainement raison. J'ai alors entrepris l'étude du sujet. Par la suite, je me suis rendu compte que ceux-là même qui avaient fait ces réflexions n'en connaissaient en réalité que peu de chose, seulement l'écume de la vague sans jamais plonger dans le flot.



# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

En fait beaucoup de personnes parlent de Démocratie Locale mais peu n'en connaissent réellement ni le pourtour, ni le contenu. Les mots dont ils se drapent ne sont employés que pour être à la mode.

Si quelques auditeurs sont déjà familiarisés depuis des années avec le discours sur la démocratie locale et son vocabulaire, nombre d'entre nous méconnaissent parfois jusqu'à son existence comme d'ailleurs moi-même il y a seulement encore cinq ans. J'en ignorais tout alors que je connaissais bien la plupart des institutions de l'Etat.

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## 1. De la Décentralisation à la Démocratie Locale

### 1.1. Textes de lois et règlements

Les principaux textes de lois et règlements jetant les principes qui ont présidés à la mise en place de la *Décentralisation et de la Démocratie Locale* sont chronologiquement les suivants :

- 1982 les Lois Defferre sur la réforme territoriale et la décentralisation, (1982/1983)  
La première loi promulguée le 2 mars 1982 est considérée comme l'acte I de la décentralisation.
- 1992 la conférence de RIO  
la Loi du 6/2/1992 pour l'administration territoriale de la République
- 1996 la Charte de la concertation du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement (CMATE)
- 1998 la Convention Européenne d'Aarhus,
- 2002 le Plan d'action issu du Sommet de Johannesburg,  
la Loi relative à la Démocratie de Proximité (27/02/2002),
- 2006 le règlement no 1367/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant  
L'application aux institutions et organes de la Communauté Européenne des dispositions de la convention d'Aarhus

*Les Lois Defferre (1982/1983)* marquent le début de la **Décentralisation**: L'Etat transfère plus de pouvoir aux régions, aux départements et aux communes, donnant aux collectivités locales des compétences propres: *Suppression* de la tutelle administrative *a priori* remplacée par un contrôle de légalité *a posteriori* exercé par le tribunal administratif et la chambre régionale des comptes, *Transfert* de l'exécutif départemental du préfet au président du conseil général, *Erection* de la région en une collectivité territoriale de plein exercice. Les maires et les élus locaux (conseillers municipaux, généraux et régionaux) ont été concernés en premier lieu. En rapprochant le processus de décision des citoyens, ces lois visaient à faire élire les autorités par la population et à favoriser ainsi l'émergence d'une **démocratie de proximité**.

### 1.2. Vocabulaire

Dans le maquis du vocabulaire relatif à la «Démocratie», pour beaucoup de personnes, il est difficile de s'y retrouver : démocratie représentative, démocratie locale, démocratie participative, démocratie consultative, démocratie de proximité, concertation, nouvelle gouvernance, gestion de proximité, ... etc. Pour y voir plus clair et tenter de comprendre nous pouvons parler du cas concret qui est le nôtre, celui de notre ville de Clichy la Garenne.

### 1.3. Emergence et progression de la «démocratie» par étapes (1982 à 2006)

#### 1.3.1. Décentralisation et naissance de la «démocratie de proximité» (1982)

Le 2 mars 1982, la France adoptait la Loi n° 82-213 *relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions* (loi Defferre), mais dans l'Etat jacobin centralisateur français, il faut attendre encore une dizaine d'années après les premières lois de la *décentralisation* pour que l'on commence seulement à parler de **Démocratie de proximité**.

#### 1.3.2. Droit de la population à l'information et à la consultation (1992)

La notion de **Démocratie locale** apparaît pour la première fois dans la Loi du 6 février 1992 pour l'administration territoriale de la République. Elle ne désigne alors que le *Droit de la population à l'information et à la consultation*.

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## 1.3.3. Association des citoyens aux décisions locales (2002)

Il faudra attendre encore une dizaine d'année de plus la Loi du 27 février 2002, relative à la *démocratie de proximité*, pour permettre l'*association des citoyens aux décisions locales* et les droits de l'*opposition au sein des assemblées délibérantes*.

## 1.3.4. Participation du public au processus décisionnel (2006)

C'est le texte du règlement N°1367/2006 paru en 2006 au Journal Officiel des Communautés Européennes concernant l'application aux institutions et organes de la Communauté Européenne qui fixera les dispositions de la **convention d'Aarhus**, notamment *la participation du public au processus décisionnel* et *l'accès à la justice en matière d'environnement*, ... et *l'émergence de la démocratie participative effective*.

## 1.4. Organisation et fonctionnement de la démocratie locale

### 1.4.1. Structures

Pour répondre aux *règles de concertation et de proximité* avec les habitants, la mise en place s'est concrétisée à Clichy par :

En 1999, la signature d'une « *Charte de la Démocratie locale* »  
la création de cinq (5) « *conseils de quartier* »

En 2008, la création de délégations de « *Maire-adjoint de quartier* ».

La ville de Clichy a une population proche de 60 000 habitants. Son territoire étant divisé en cinq quartiers, il y a donc en moyenne environ 12 000 habitants par quartier.

Un **bureau du service de la Démocratie locale** est implanté dans des locaux annexes de la Mairie situés dans le périmètre du quartier ou exerce un fonctionnaire municipal « *Chargé de mission Démocratie Locale* » et un Adjoint au *Maire délégué*, «*courroie de transmission*» entre le Comité de pilotage du quartier qu'il représente et le Conseil Municipal.

L'ensemble des quartiers est supervisé par un *service central* situé au 61 rue Martre. Il est dirigé par une « *coordinatrice* », Mireille PLANTELIGNE, aidée d'« *Assistants* » pour la Communication et évènementiel, « *Vie de quartier* », ... etc.

Un Adjoint au Maire, délégué à la démocratie locale, est en charge de ce service. M. Rodolphe OPPENHEIMER exerce actuellement cette fonction.

### 1.4.2. Comité de pilotage du quartier et Collèges

Le comité de pilotage du quartier est composé de 4 collèges de 7 membres chacun :

- Collège des élus, composé d'élus
- Collège des Habitants, composé d'habitants
- Collège des Associations et personnalités, composé de représentants
- Collèges Vie économique et sociale, composé de commerçants

N.B. Les membres des collèges sont désignés par tirage au sort pour une durée de 3 ans renouvelable.

### 1.4.3. Conseil de quartier et Groupes de travail

Le comité de pilotage de chaque quartier doit réunir la population du quartier en assemblée plénière, au moins deux fois par an. Tous les habitants sont donc invités à y participer.

Cette assemblée consultative constitue le « *Conseil de quartier* », lieu d'écoute, d'information et de concertation où les citoyens peuvent rencontrer les élus et les services municipaux.

Le comité de pilotage de quartier a en principe la responsabilité de l'organisation de chacun des conseils afin d'assurer la cohérence de ces rencontres dont il définit l'ordre du jour.

Pour réfléchir à certains problèmes et projets spécifiques, des « *Groupes de travail* » peuvent-être constitués avec des membres du comité de pilotage.

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## 1.4.4. Commission démocratie participative locale

Le «*service démocratie locale*» permet à tous les citoyens, y compris les minorités et les étrangers, de s'investir et être consultés dans les projets d'intérêt général. Il exerce sous contrôle d'une «*Commission démocratie participative locale* ».

### Mission de la commission

- Evaluer le dispositif mis en place pour l'exercice de la démocratie locale à Clichy,
- Proposer tout moyen pour l'améliorer,
- Veiller à la bonne application des textes qui le régit.

### Composition de la commission

- des élus, dont M. le Maire, avec suppléants,
- des représentants des commissions extra-municipales,
- des représentants du conseil des aînés,
- des représentants du conseil des jeunes,
- des représentants du groupe des handicapés,
- des représentants de chaque Comité de Pilotage.

## 1.4.5. Démocratie représentative et son corollaire, la Délibération

*Les habitants* peuvent, via les conseils de quartier et les «*groupes de travail, s'investir dans la vie de leur quartier en participant activement aux projets de leur quartier, aménagement, propreté, cadre de vie, animation, etc.....* »,

Le *Conseil Municipal*, qui tient sa légitimité du suffrage universel, reste le *décisionnaire*.

## 2. Nouveaux enjeux et nouveaux contextes

### 2.1. Etat des lieux et constat 30 ans après les lois Defferre

Trois décennies après les lois Defferre instituant les fondations de la décentralisation, la *Démocratie locale* a bien du mal à exister au quotidien. En fait si les élus locaux ont bien accepté les pouvoirs que l'Etat leur a transférés et incarnent la *Démocratie représentative*, ils ont du mal à accepter la *participation des citoyens à la gestion de leur quartier et aux projets* de leur ville. Ils considèrent l'intervention des habitants comme un empiètement sur leurs prérogatives qu'ils défendent jalousement, voire une immixtion fautive.

En fait, si le pouvoir décisionnaire appartient bien aux élus, les citoyens souhaitent, comme la loi le leur permet, pouvoir participer de façon active à l'élaboration des décisions notamment pour les projets d'aménagement, de transformation et d'équipement de leur environnement.

Mais, il n'en est rien ou si peu, qu'en l'absence de véritable concertation, les *débats publics* auxquels les habitants sont conviés ne seraient à leurs yeux que des séances de présentation et d'entérinement de projets déjà «ficelés». Ces débats ne seraient-ils donc organisés qu'afin de pouvoir apposer sur les dossiers le cachet «*concertation*», ce sésame obligatoire pour être éligible aux financements des différentes instances régionales, nationales voire européennes?

Le constat est que le fonctionnement de l'organisation «*Démocratie participative locale* », devrait permettre de répondre au désir de participation des citoyens. Mais, la réalité est tout autre car la consultation n'est que pour sauver les apparences, par pure forme, selon les habitants qui considèrent que les élus continuent à les cantonner dans un simple rôle consultatif alors que le «*Règlement de la Commission Démocratie participative locale*» figure pourtant bien dans les documents de base de la ville de Clichy.

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## 2.2. Frustration et Démotivation

C'est pourquoi, les habitants éprouvent des sentiments de frustration plus ou moins confus, parfois étayés de déclarations parfaitement argumentés, de nature à démotiver la majorité des citoyens qui tiennent les élus en piètre estime et se détournent alors de leurs droits et devoirs électoraux.

La démotivation des citoyens qui ne veulent plus servir uniquement d'alibi, explique en grande partie la mobilisation quasi nulle des habitants conviés aux Conseils de quartier réunis en assemblée plénière. A chaque assemblée il y a moins d'une cinquantaine d'auditeurs qui y assistent. A chaque fois, plusieurs d'entre eux quittent la salle de réunion avant même que la séance ne soit terminée. Si l'on déduit le nombre des fonctionnaires des services et des élus présents ou représentés, il ne reste guère plus d'une vingtaine d'habitants, presque toujours les mêmes, pour un quartier de l'ordre de 12 000 âmes, soit 1,6 millième de la population!

*Pour remotiver et mobiliser les citoyens*, il faut traiter à la racine les problèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien. Pas par des discours et des promesses de solutions pour des lendemains qui chantent, mais par des actes pour aujourd'hui même car pour beaucoup demain n'existe pas, n'existe plus. Demain c'était hier, demain, il sera trop tard! Avec la croissance du chômage et la hausse constante du coût de la vie, à défaut de solutions concrètes immédiate, de nombreuses personnes désespèrent et s'interrogent s'il existe encore un avenir pour eux dans notre société. Dans ce contexte, la démocratie locale n'est qu'un mot qui leur est alors étranger et bien éloigné de leurs préoccupations quotidiennes.

C'est ainsi que quelques-uns font le choix de la délinquance et de la violence car pour eux il n'y a pas d'autre alternative s'ils veulent vivre aujourd'hui et non survivre au jour le jour jusqu'à un lendemain qui, à leurs yeux, n'existe plus.

J'ai l'habitude de dire que « *la révolte est un réflexe de survie de ceux qui ne veulent pas mourir* ».

Nous orientons-nous vers une révolte sous de nouvelles formes ?

L'histoire nous enseigne que lorsque la société perd ses repères et ses valeurs par la décadence des mœurs et l'abandon des principes fondamentaux par ceux-là même qui en ont la responsabilité, ce sont les barbares qui prennent le pouvoir.

## 2.3. Révolte au Quartier Nord : Beaujon - Berges de Seine

C'est ainsi que le 6 septembre 2012, c'est produit un évènement symptomatique de ces malaises. Un groupe d'une quarantaine de personnes a investi les locaux de l'annexe de la mairie du quartier Beaujon Berges de Seine. Ce groupe, informé la veille par des élus de la tenue d'une réunion du Comité de pilotage, a cru bon de faire irruption dans une réunion qu'ils ont interrompue pour imposer un débat qui n'avait aucun lien avec l'objet de la réunion.

Ces révoltés, coupant court à toute discussion avec les membres du comité de pilotage de quartier, ont voulu débattre avec l'élue qu'ils ont interpellée sur des sujets qui ne concernaient en rien le comité de pilotage. Les portent-paroles du groupe déclarèrent alors avec force : « *Vous ne faites rien depuis des années, la démocratie c'est nous!* », exigeant des mesures concrètes et des réponses immédiates pour lesquelles nous n'avions aucun élément ni rien à proposer car nous n'en avons ni le pouvoir, ni les moyens.

Ils voulaient pouvoir mener des actions de « *formation et d'emploi* » pour lesquelles ils ont des compétences. Ils déclarèrent pêle-mêle ne pas vouloir « *des jeux et des fêtes* » mais des locaux pour y travailler. Faute de pouvoir agir dans le cadre des institutions communales avec l'aide de la collectivité, rejetant par avance l'idée même d'intégrer la « *maison pour tous* », ils se disaient être prêt à s'organiser en parallèle, hors de ces institutions si besoin!

Pour être entendu, une personne ou un groupe de personne doit faire du bruit au risque d'être déconsidéré ou se structurer en association pour agir et ne plus subir. Ces « jeunes » ont fait du bruit. Vont-ils à présent s'organiser et se structurer dans le cadre des institutions ou en marge de la société?

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

Même si ceux qui les ont conviés à tort à cette réunion ont commis une erreur qui aurait pu être lourde de connaissance, car tout pouvait dégénérer à tout instant, le comportement de ces personnes est symptomatique d'anomalies et de malaises graves.

A moins d'être autistes, nous ne pouvons pas ignorer cet événement et faire comme si rien ne s'était passé car c'est ainsi que naissent les révoltes et les révolutions.

Un décalage important, pour ne pas dire un grand fossé, semble s'être creusé, si tant est qu'il n'y en ait jamais eue dans le passé, avec des institutions et des élus apparemment impuissants et désorientés face à ces situations et leurs discours ne peuvent apaiser le climat car ils ne sont faits que de mots bien éloignés de la réalité des véritables besoins des habitants.

Certains élus et fonctionnaires, témoins directs de cet incident ou qui en ont eu connaissance par la suite, disaient bien connaître ces jeunes pour les avoir connus enfants. C'est oublier que ces personnes ne sont plus des enfants mais sont devenus des adultes à part entière et, à un âge où j'avais déjà des responsabilités, eux s'interrogent s'ils auront un jour un emploi. En réduisant cette « *opération coup de poing* » à un groupe de jeunes ramenés à l'enfance et en les traitant comme tels, ces personnes commettent une erreur d'appréciation de la situation. Dans le groupe de ces « *insurgés* » il y avait certes des jeunes mais des adultes, pas des adolescents. Quelques-uns avaient même entre trente et quarante ans, notamment des parents.

C'est ainsi, qu'une maman présente m'a invité à assister à une réunion de parents d'élèves qui devaient traiter de problèmes de sécurité et de voirie pour les écoliers. Les parents avaient préparé une pétition qu'ils devaient adresser à M. le **Maire et à la DDE**. S'agissant de problèmes de sécurité d'enfants posés par des équipements de voirie et de circulation de bus, je leur ai dit de ne rien modifier à leur intention mais je leur ai donné les coordonnées de **M. Mohamed MEKLATI**, *chargé de mission démocratie locale de Beaujon-Berges de Seine*, et de **M. Pascal MAZOUÉ**, *Adjoint au maire, délégué à la Gestion des Espaces Publics, de la sécurité, de la propreté et de la voirie*.

A cette occasion j'ai pu constater qu'une seule personne sur la vingtaine présente connaissait un peu la démocratie locale. Aucun d'eux ne savait rien, ni de sa fonction ni de son rôle. Lorsque j'ai évoqué cette visite lors de la tenue du comité de quartier suivante, plusieurs membres du conseil et la maire adjointe en charge du quartier se sont indignés, disant que ce n'était pas dans nos attributions mais celles de **M. Jean-Claude MOINGT**, *Adjoint au Maire, délégué à l'Éducation, aux activités périscolaires, aux Centres de vacances et à la Communication*.

Les parents d'élèves ne sont-ils pas aussi des habitants du quartier?

Pourquoi **M. Jean-Claude MOINGT** n'a-t-il pas été invité lors des visites ad hoc du quartier pour examiner ce problème voire, un comble pour un délégué à la communication, remonter l'information à son homologue, **M. Pascal MAZOUÉ** ?

En fait **M. MOINGT** que j'ai eu l'occasion d'interroger à ce sujet, ignorait tout du problème.

Alors, si tout le monde se renvoie la balle et comme Ponce Pilat se lave les mains comment imaginer que les habitants puissent ainsi être satisfaits du fonctionnement de leur administration communale dont ils méconnaissent les arcanes, méandres et rituels. Personnellement j'ai mis plus de trois ans à comprendre, en partie seulement, le fonctionnement des services communaux et à en identifier les principaux interlocuteurs.

De leur côté, les **mutins** du bateau Beaujon-Berges-de Seine et Quartier Nord, sont des jeunes hommes et femmes, des 18/25 ans, qui à l'instar de ceux du Bounty en 1789 ne veulent plus subir et ne demandent qu'à servir, à être utiles comme les soldats de l'an II de la Révolution française. Leurs leaders ont l'âge des généraux Hoche, Marceau et Kleber, tous des hommes courageux et généreux. Nos jeunes d'aujourd'hui comme nous-mêmes à leur âge rêvent d'épopée héroïque mais les voilà étouffés par la société que leurs prédécesseurs ont forgée et qui n'a rien d'autre à leur offrir que du mépris en retour de leur désir d'agir.

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

Oui, ne rien leur demander est une forme de mépris que par effet de miroir ils renvoient sur cette société et ses institutions où ils ne trouvent pas leur place et dans laquelle ils ne se reconnaissent pas.

Devons-nous nous laver les mains, ne rien faire, fermer les yeux, faire la politique de l'autruche et attendre que certains d'entre eux basculent dans la violence? A posteriori, vous pourrez alors dire que vous aviez raison, que ces jeunes étaient vraiment des voyous qui ne méritaient pas d'être écoutés. Mais, à de rares exceptions près, les actes de violence ne sont pas commis par amour de la violence en elle-même. La violence est un réflexe de défense suscitée par la peur et l'incertitude du lendemain, cet inconnu pour lequel bien des jeunes ne sont pas armés et nos craintes se nourrissent de leur peur. Que pouvons-nous leur proposer de concret pour qu'ils puissent exister?

Car dans ces nouveaux contextes, *si l'on veut que jeunesse ne rime avec délinquance et démocratie locale avec anarchie, tyrannie et dictature*, quelle organisation, quel fonctionnement pour que la Démocratie locale puisse contribuer à apporter de véritables solutions aux problèmes des habitants de nos quartiers, toutes catégories confondues?

*Pour prévenir des faits comme ceux du 22 août 2012 au Quartier Nord, des élus ont évoqué des réseaux de veille, d'alerte sans dire précisément quels sont ou seraient ces réseaux! En fait sous ce vocable pudique, cet élu voulait désigner rien d'autre qu'une forme « moderne » des pratiques qui ont eu cours pendant les années les plus sombres de notre histoire et qu'il convient d'appeler, délation et dénonciation des citoyens par des citoyens, comme en 40! Comment peut-on alors prétendre parler de démocratie et de république et vouloir dans le même temps faire appel à des méthodes employées par les dictatures?*

Il n'y a pas un monde des jeunes, un monde des adultes et un monde des personnes âgées ! Il n'y a qu'un seul monde sur un territoire que nous partageons et où nous devons vivre ensemble.

Comme les hommes de la Grèce antique nous trouverons des solutions car elles existent. Pour cela il faut avoir des convictions et de la détermination. Les nouveaux enjeux de la démocratie contemporaine ne sont pas différents de ceux d'Athènes il y a 25 siècles.

Chaque époque a rencontré des crises économiques et sociales. A chaque fois s'ils ne voulaient pas sombrer dans la violence et le chaos les hommes ont relevé le défi. Nous avons à notre tour à relever les propres défis de notre temps car de toutes les manières nous ne pourrons- nous y soustraire?

Comme à l'époque de Solon, le temps est venu où les élus doivent finir par admettre que sans le concours actif des citoyens ils ne pourront apporter seuls des solutions valables car en cas d'échec, en période de récession nous courrons le risque du naufrage de notre société.

La Démocratie participative et la concertation font partie de la caisse à outils qui doit permettre d'y faire face et affronter ensemble les défis qui sont ceux de notre cité d'aujourd'hui.

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## 3. De la Démocratie locale à la Démocratie participative

### 3.1. Mobiliser et remotiver les citoyens

Le développement de la démocratie participative est une réponse à la crise de la *démocratie représentative* qui a prouvé ses propres limites, celles des élus et de toutes leurs contraintes. Le désintérêt des citoyens pour la chose politique peut-être ainsi mesuré à l'aune du taux d'absentéisme lors des élections qui va croissant à chaque échéance du calendrier électoral.

Aux personnes qui s'indignent, paraphrasant Stefan Hessel, je réponds **ne vous indignez pas !**  
Ne vous indignez plus car l'indignation est une attitude passive, mais **Impliquez-vous !**

[http://www.ville-clichy.fr/images/upload/portfolio\\_img/depliant\\_conseil\\_quartier\\_08.pdf](http://www.ville-clichy.fr/images/upload/portfolio_img/depliant_conseil_quartier_08.pdf)

Les habitants des quartiers et les citoyens d'une ville ne doivent plus se contenter de faire du bruit pour être entendus mais se doter de structures associatives pour fédérer les habitants et :

- **participer** aux séances d'études des projets qui touchent à leur environnement,
- **participer** à la gestion directe de leur quartier,
- **Participer** à des actions de formation et d'emploi,
- **Participer** à des actions de solidarité entre citoyens,
- **Participer** à l'éducation populaire et à la sensibilisation des habitants aux objectifs des différents plans d'intérêt général, notamment du :
  - *Plan climat-énergie qui prévoit de diviser :*
    - par deux les émissions de gaz à effet de serre en 2025 (GES) par rapport à 1990, avec une politique publique quantifiée en termes d'impact CO2 notamment.
    - Par quatre la consommation d'énergie d'ici 2050
  - *Plan de prévention et de réduction des déchets, ...*
  - *etc.*

Les entreprises et les institutions ont toutes les compétences requises afin de gérer de manière performante les infrastructures et équipements pour réaliser les objectifs, mais ils ne pourront jamais arriver à plus de 65% à 70% de taux de satisfaction, car les 30 à 35 % restant dépendent essentiellement du comportement des consommateurs et, sans une implication citoyenne des usagers, ces objectifs ne pourront pas être atteints.

Pour y parvenir, l'État, les institutions et les collectivités locales ont besoin d'une démultiplication à tous les échelons locaux jusqu'au plus près des habitants.

Les **associations de quartier** et la **démocratie locale**, travaillant de concert, doivent devenir ses relais locaux car si les résultats ne sont pas au rendez-vous, c'est l'habitant qui au final paiera la facture.

Une nouvelle forme de citoyenneté dans laquelle la société civile et les associations doivent jouer un rôle essentiel, doit ainsi émerger. Les associations, au concept pourtant séculaire, sont un nouveau mode d'implication du citoyen car, seul, il est inaudible et ne peut rien faire de durable.

La *Démocratie participative locale*, telle que l'a voulue le législateur, est l'outil de concertation entre les habitants fédérés en « *association de quartier* », les institutions et les élus, acteurs de la *démocratie représentative* qui, au final, demeurent les seuls décisionnaires dans le cadre du Conseil municipal.



# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

## 3.2. Consultation et participation aux projets d'urbanisme

« *La concertation est un passage obligé dans l'élaboration des projets de développement et la réalisation d'équipements par la ville...* » (Site Ville de Clichy : <http://www.ville-clichy.fr/index.php?Rub=409>).

Les projets d'urbanisme nécessitent des délais qui courent sur des périodes en décennies. Avec le turnover des habitants, des élus et les différentes étapes de la concertation, les citoyens perdent leurs repères dans la durée. Si quelques personnes assidues et persévérantes les gardent en mémoire, la grande majorité n'en conserve aucun souvenir. Seuls les services d'urbanismes qui y travaillent au quotidien en assurent le suivi et la permanence. A chaque étape soumise à la concertation, les habitants prenant le «train en marche» ont l'impression que ce travail a été fait à leur insu, sans concertation et voudraient tout remettre en question. Ce n'est pas possible administrativement et économiquement car toutes ses études et démarches durent des années et coûtent très cher au contribuable.

Quelles que soient les solutions retenues il y aura toujours des détracteurs. Pour leur part, les partis d'opposition voient là, à tort ou à raison, une occasion de se faire remarquer. Si certains sont sincères, d'autres ne le sont pas. Peu importe au final le résultat, l'essentiel pour eux est d'occuper le terrain et de faire parler d'eux

Les repères de la participation et de la consultation des citoyens peuvent être retrouvés sur le site de la ville où toutes les archives sont consultables et téléchargeables en ligne (mode PDF).

M. Alain Fournier a ainsi évoqué le cas du PLU et toutes les pétitions signées pour s'opposer à son adoption par le Conseil Municipal. J'ai alors déclaré que ce n'est pas le nombre de pétitions et de signatures qui leur confère un caractère probant mais leur qualité. Elles doivent respecter la forme autant que le fond.

De telles démarches sont néanmoins quelque part le constat d'une carence dans le fonctionnement de la Démocratie Locale et du processus de concertation ou tout simplement de communication et d'information. Si le débat avait eu lieu suffisamment en amont des projets, avec une communication suffisante, la commune aurait peut-être pu faire l'économie de ce conflit.

## 3.3. Information et communication - Nouveaux outils de concertation.

Le constat est que la ville de Clichy dispose de moyens de communication et d'information importants. Son personnel est compétent et réactif sur les évènements:

- Site de la Ville de Clichy <http://www.ville-clichy.fr>
- Site de Clichy Evènements <http://www.clichyevènements.fr>
- Clichy Plus,
- Clichy Mag,
- Facebook.com, twitter.com, ...

Tous les évènements sont relatés fidèlement au jour le jour et les communiqués de presse mis immédiatement en ligne. Par contre en amont des évènements, c'est le vide. Aucune information ne parvient suffisamment tôt, parfois seulement la veille. Souvent, les habitants n'en ont connaissance que lorsqu'il le découvre se déroulant sous leurs yeux en s'interrogeant de quoi il s'agit, alors qu'ils sont théoriquement invités à y participé. Ils pensent alors que c'est une stratégie pour qu'il n'y ait pas trop de monde!

*Quant à la tenue et à la mise à jour, si l'on visite les pages du site officiel de la Ville de Clichy réservées à la Démocratie Locale, on constate qu'elle n'est pas faite. A titre d'exemple les documents de base à caractère permanent publiés n'ont jamais été actualisés. Or ce sont ces documents dont les membres des collèges sont censés avoir pris connaissance comme stipulé à « l'article 4. Obligations » du règlement des comités de pilotage. Cela va donc bien au-delà de la simple mise à jour du site lui-même.*

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

Concernant les documents à caractères d'actualité comme les « Lettres de quartier » (LDQ) édités périodiquement, les dernières mises-à-jour datent de plusieurs mois, voire plus d'une année. Par exemple, <http://www.ville-clichy.fr/index.php?Rub=498#>

- |   |  |                 |
|---|--|-----------------|
| 1 | «Beaujon-Berge de Seine»               | Septembre 2011, |
| 2 | «Centre-ville»                         | Avril 2011,     |
| 3 | « Victor Hugo République »             | Janvier 2012,   |
| 4 | « Entrée de Ville »                    | Mai 2012,       |
| 5 | « Fournier - Pasteur- Bac d'Asnières » | Juin 2012.      |

Un site est un outil stratégique qui doit être entretenu quotidiennement. Pourquoi ne pas y publier le calendrier prévisionnel annuel de l'ensemble des événements de la Ville à l'intention des habitants avec un système d'alerte? Les habitants prendraient alors peut-être l'habitude de le consulter quotidiennement et le taux de mobilisation des citoyens remonterait quel que soit le motif.

Qui a la charge d'alimenter et mettre à jour les pages du site pour la Démocratie Locale ?

La communication et l'information sont des outils indispensables au bon fonctionnement de la Démocratie locale. Ce sont des outils de base pour la concertation.

Aujourd'hui ils sont quasiment inexistantes et s'ils existent, ils ont jusqu'à ce jour été inopérants au niveau des habitants. En réalité tout est publié mais il faut beaucoup chercher et seuls les aficionados et initiés rompus à cet exercice y parviennent, en se créant des contraintes que tous les citoyens ne peuvent se permettre.

Nous devons raisonner globalement et de manière intégrée et ne pas perdre de vue qu'à l'heure des NTIC, il ne devrait plus être nécessaire d'imprimer et distribuer annuellement des tonnes de documents qui vont encombrer les boîtes à lettre et à plus de 95% terminer dans les poubelles sans même avoir été lues.

C'est autant de tonne d'énergie et de CO2, autant de déchet à traiter, autant d'hectares de forêts détruites, autant d'eau pollué, autant d'économie à réaliser.



(Source : Ville de Clichy)

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## 4. Nouveaux modes d'implication des habitants - Nouvelles gouvernances

### Rénovation de la démocratie locale - Fonctionnement du Conseil de quartier

La Démocratie Locale est à présent un service municipal à part entière de la Ville de Clichy. Si on ne peut que s'en réjouir car c'est la garantie de sa pérennité, en s'institutionnalisant, ce service a acquis à contrario toutes les lourdeurs et les travers d'une administration au point de s'interroger sur sa véritable utilité car il donne au final l'impression de ne vivre et de ne fonctionner que par lui et pour lui-même. En réalité, en l'absence d'une véritable information et communication, en l'absence d'une véritable implication des membres des différents collèges avec un travail concret, les membres du comité et par là les habitants ne peuvent exercer ni faire vivre librement et valablement la Démocratie Locale.

### CONSTAT

Tous les membres des collèges comme les adjoints au Maire et les fonctionnaires municipaux travaillent pour la plupart de jour. C'est pourquoi, la tenue des réunions du comité de pilotage du quartier se fait habituellement le soir, contraignant ainsi les fonctionnaires municipaux à faire des heures supplémentaires et limiter la durée des réunions.

Les membres des collèges et des comités ne font que de rares apparitions aux bureaux de la Démocratie Locale car aucune structure de travail ne leur est affectée. En l'absence de dispositions spécifiques, les fonctionnaires ne peuvent laisser des personnes étrangères à l'administration accéder aux locaux en dehors des heures de service. De plus, le code du travail s'appliquant pleinement à eux aussi, ils ne peuvent non plus rester après leurs heures de travail. Ils ont également droit à une vie privée et une vie de famille.

Si quelques membres du collège des élus n'assistent que rarement aux réunions d'autres n'y viennent pour ainsi dire jamais et ceux qui viennent ne respectent que rarement les horaires. Ils ont toujours de bonnes excuses pour justifier leur retard et, toujours pressés, de bonnes raisons pour s'esquiver avant la fin de la réunion alors vidée de l'essentiel de sa fonction. Les réunions sont ainsi expédiées au plus vite. Deux heures bâclées tous les deux ou trois mois, voilà ce qu'est la concertation. Ce faisant, les membres du collège des élus prouvent plus par leur comportement et leurs actes que par leurs discours de l'intérêt qu'ils ont pour la Démocratie locale, de l'estime et du respect qu'ils portent aux membres des autres collèges!

Dans ces conditions comment peut-on produire un travail efficace et faire un suivi sérieux.

Est-ce là le modèle de la Nouvelle Gouvernance ?

Si ce n'était notre détermination, notre désir de respecter notre engagement et de voir notre société évoluer favorablement, nous pourrions nourrir des sentiments de frustration, de découragement et se sentir démotivés comme les habitants que nous essayons de mobiliser. Ce sentiment de ne rien faire correctement, que les actions

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

entreprises ont souvent un goût d'inachevé, nous ferait douter de l'utilité de nos actions et de notre participation.

A titre d'exemple, aucun retour sur les rapports qui sont établis avec le chargé de mission ne nous est fait. Ces rapports sont pour nous autant de bouteilles jetées à la mer qui, si elles arrivent bien, ce sera toujours trop tard et les réponses seront alors hors délai! Ne serait-ce que par courtoisie et respect des efforts que nous faisons bénévolement pour la collectivité, un retour d'information serait pour le Chargé de mission comme pour les membres du Comité de quartier un encouragement à poursuivre et développer nos efforts auprès des habitants. Notre crédibilité et celle des élus n'en serait que renforcée.

Si personne n'a osé ouvrir la parole sur ces anomalies de fonctionnement, c'est peut-être que la plupart des membres n'en a pas forcément pris pleinement conscience ou y est indifférent. Il faut des événements comme ceux du 22 août et du 6 septembre 2012 à Berges de Seine pour que les responsables prennent la mesure de l'ampleur des difficultés qui s'annoncent.

Mais, aussitôt repris par le tourbillon des contraintes de leurs agendas, les responsables et les élus remettent le règlement des problèmes posés à plus tard, avant qu'ils ne passent à la trappe des oubliettes ou au final en pertes et profits au bilan.

L'année 2012 s'achève et le calendrier prévisionnel des réunions de l'exercice n'a pu être établi avec les différents collègues dont la plupart des membres font régulièrement défection!

C'est pourquoi,

- Les membres du comité sont convoqués en réunion en dernière minute et sur un ordre du jour qu'ils n'ont pas préparé eux-mêmes car il est établi en partie par l' élu et en partie par le chargé de mission.
- Les dates de réunions sont arrêtées selon les nécessités de calendrier du maire adjoint et modifiées au grès des fluctuations de son emploi du temps personnel, sans soucis de la disponibilité des autres membres du comité.
- *L'Adjoint au Maire préside d'office les réunions du Comité de pilotage et en règle le rythme selon ses contraintes et ses initiatives, empêchant souvent les membres présents de s'exprimer librement, invitant sans leur avis des personnes ne faisant pas parti du Comité, écourtant, pour convenance personnelle la durée du débats, ... .*

*Tout ceci constitue autant d'infractions avec les termes du règlement des Comités de pilotage notamment l'article 5.2. Présidence de séance, qui stipule :*

*« Un habitant, différent à chaque réunion, est élu en début de séance ou lors de la séance précédente par l'ensemble des participants pour assurer le rôle de Président. Celui-ci sera chargé de veiller au respect de l'ordre du jour ainsi qu'au partage des temps de parole entre les participants.*

Est-ce là un fonctionnement normal de la Démocratie locale. Non, cela est une parodie, une caricature au point que si l'on faisait le bilan de son coût de fonctionnement et des

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

services rendus, nous pourrions nous interroger sur le maintien de cette nouvelle institution en l'état ou la mettre en liquidation.

Au vu des moyens mis en œuvre pour parvenir à un résultat aussi médiocre pour ne pas dire nul, on peut se poser les questions : quelle efficacité ? Quelle rentabilité ? **Quelle efficience ?**

N'y a-t-il pas un autre mode de fonctionnement qui permettrait de rendre les mêmes services et d'atteindre des objectifs qui restent à redéfinir, car en réalité, le bureau de démocratie locale semble être une sorte de guichet unique à qui ceux qui le connaissent demande tout et n'importe quoi.

C'est pourquoi, si l'on veut véritablement que les habitants se mobilisent, se remotivent pour s'impliquer et participer activement à la vie de quartier, la démocratie locale doit-être repensée et revisitée. Sans une réforme de ce système et une redéfinition claire des missions de la démocratie locale, aucun progrès n'est à espérer.

En réalité, la ville de Clichy dispose de tous les moyens. Il existe de très nombreux services dans les différents domaines de compétences capables de répondre à toutes les demandes. Mais pour le citoyen, le problème réside dans la difficulté d'identification des interlocuteurs dans ce labyrinthe administratif.

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## 5. Synthèse

### L'Humain - la Proximité

#### La démocratie locale et la participation

Fonctionnement de la démocratie locale, nouveaux enjeux, nouveaux contextes, nouveaux outils de concertation, nouveaux modes d'implication des habitants, nouvelles gouvernances

« *L'objet de l'atelier 3 porte sur l'organisation et le fonctionnement de la démocratie locale. J'interviens en remplacement de Lauric Duvigneau qui devait être co-animateur avec Mireille Planteligne. Ayant été empêché, il m'a proposé en dernière minute de le remplacer et Mireille m'a demandé d'être le rapporteur de l'atelier. Je vais donc tenter d'y suppléer et de me livrer à cet exercice. Vous me pardonnerez si je fais quelques omissions.* »

Nous avons d'abord fait un bref rappel des règles et des Principes qui ont présidé à la mise en place des « **Services de la Démocratie Locales** » :

Lancé le 2 mars 1982 par la promulgation de la première Loi Defferre, le processus de la **décentralisation** marque le début de la **démocratie de proximité**.

La notion de **démocratie locale** introduisant le **Droit de la population à l'information et à la consultation** apparaît avec la **Loi du 6 février 1992** portant sur l'administration territoriale de la République.

Il faudra attendre la **Loi du 27 février 2002**, relative à la **démocratie de proximité**, pour permettre l'**association des citoyens aux décisions locales et les droits de l'opposition au sein des assemblées délibérantes**.

Mais c'est le texte du règlement d'application aux institutions et organes de la Communauté Européenne, publié en **2006**, qui fixe les dispositions (convention d'Aarhus), notamment de la **participation du public au processus décisionnel**.

#### **Plaidoyer pour une véritable Démocratie Participative Locale**

##### Rénovation de l'exercice de la démocratie locale

Après avoir évoqué **l'organisation et le fonctionnement du service de la démocratie locale** en charge de la mise en œuvre de la « **démocratie** » dans les quartiers, les uns et les autres étant liés et formant un tout, nous avons abordé les **difficultés et les freins rencontrés** :

#### **1. Manque d'information et de communication :**

- a. la communication en aval est parfaitement effectuée, mais quasiment absente en amont des événements;
- b. Les dernières mises à jour des pages Démocratie locale du site Ville de Clichy datent pour certaines de plus d'un an, les plus récentes de plus de 3 mois. Cela dissuade les habitants de le consulter or un site est stratégique pour une bonne information des habitants.
- c. Autre exemple, la liste des chargés de mission et les noms des membres du collège des élus ne sont pas à jour.

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

2. **Mobilisation faible des habitants**: l'absence de calendrier prévisionnel des événements dans le quartier ajoutée à une information trop tardive explique en grande partie le manque d'intérêt des habitants à participer;
3. **Sentiment de vacuité et de stérilité du travail** accompli et éprouvé par les membres du comité de quartier est illustré notamment par l'absence de suite et de retour aux comptes rendus de réunions;
4. **Défection aux réunions des membres de collègues** : la défection des habitants n'a d'égale que celle du *collège des élus* qui ne participent pas aux réunions du comité de quartier, marquant ainsi leur désintérêt pour la démocratie locale et le peu d'estime qu'ils portent aux habitants et autres membres du comité de quartier;
5. **Manque de concertation sur la gestion locale et l'élaboration des projets** d'urbanisme concernant directement l'environnement et la vie de nos quartiers, certes quelques réunions d'information des projets en cours sont bien effectuées mais sans consultation, ni participation préalable des habitants en amont de leur élaboration;
6. **Contestation du droit de la participation du public au processus décisionnel**, par de nombreux élus qui persistent dans l'idée que le rôle du comité et du conseil de quartier est purement consultatif réfutant ainsi les dispositions même des textes de lois;
7. **Absence de locaux et moyens mis à la disposition des membres des collèges** formant le comité de pilotage et devant préparer les réunions du Conseil de quartier en assemblée plénière fait obstacle à tout travail sérieux et efficace.
8. **Qui est la voix de la démocratie ?** L'ordre du jour des réunions est fait par le chargé de mission en liaison avec le maire adjoint. L'un est fonctionnaire municipal, l'autre appartient à un parti politique, tous deux sont ainsi subordonnés qui à sa hiérarchie, qui à son parti. Peut-on dire qu'ils sont la voix des habitants du quartier?
9. **Défaut de prise en compte de l'aspect humain au niveau du quartier** : Une des activités principale du service de la démocratie locale semble être principalement l'organisation des fêtes, de veiller à l'hygiène et à la sécurité des espaces publics. Or, à l'heure de la récession économique et d'un chômage croissant, les habitants ne veulent pas des fêtes et des jeux (fête de quartier, joli mois de mai, ...) et les services municipaux disposant des moyens et de responsables sont à même de répondre à ces demandes. Pourquoi le bureau de la démocratie locale serait-il réduit à un comité des fêtes, à un bureau des pleurs et le chargé de mission à un rôle de concierge de quartier alors que les problèmes rencontrés par les habitants sont essentiellement d'ordres économiques et sociaux?
10. **Absence d'accompagnement adapté** : De nombreux habitants ne peuvent pas trouver de véritables solutions à leurs problèmes. Si certains peuvent s'évader en déménageant ailleurs, d'autres désespèrent. Il est donc illusoire de vouloir les intéresser à la démocratie locale car «*ventre affamé n'a point d'oreille*».

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

La création d'activités et la réalisation de projets pourraient contribuer à apporter des solutions concrètes, mais c'est un véritable parcours du combattant car perdus dans le labyrinthe des différents services et le maquis des formalités, les candidats n'arrivent pas à identifier les interlocuteurs qui souvent se renvoient l'un l'autre la balle, annihilant ainsi toutes les initiatives. De plus l'impossibilité de mise à disposition de moyens adaptés finit par décourager même les plus téméraires.

11. **Risque de révolte et d'agitation** : L'absence de vision globale et le cloisonnement des services conduisent à une situation de blocage qui peut conduire au renoncement de la part de certains et à la révolte de quelques autres car les habitants et notamment les jeunes veulent des actions pour aujourd'hui car pour eux, demain n'existe plus,
12. **Manque de formation des acteurs de la démocratie locale**: Les membres des comités les plus curieux apprennent sur le tas. Les autres n'ont jamais lu aucune Charte et règlements qu'ils sont sensés connaître puisque ces documents définissent notamment le fonctionnement de la démocratie locale, les droits et les devoirs des habitants du quartier. Il en est de même de beaucoup d'élus qui pensent avoir acquis les connaissances et les compétences nécessaires par la seule grâce de leur investiture. Pour pallier ces carences et répondre à cette nécessité, il faudrait leur proposer des journées de formation et d'information et leur remettre à cette occasion une « bible » de la démocratie locale regroupant entre autre les différents textes de lois et règlements. A défaut, un exemplaire de ce « Livre sacré », de ce guide pratique de la Démocratie Locale devrait être mis en place et tenu à leur disposition dans chaque bureau de quartier comme le prévoit d'ailleurs le Règlement de la Commission Participative locale qui stipule à l'art. 7 : Actions de communication : *«le règlement des instances est mis à disposition des membres des conseils de quartier dès leur inscription»*.

Le constat est donc celui d'un déficit général de démocratie locale dans son fonctionnement du fait des institutions elle-même et de l'ensemble des acteurs. Ce déficit est dû à l'ignorance et à la paresse de nombre d'entre eux. Le décalage entre les actes et les discours est égale à l'écart mesuré entre les textes de lois et la réalité objective des faits sur le terrain.

Les missions de la démocratie locale restent floues et les conditions de son fonctionnement sont comme si la seule existence d'un bureau implanté dans un quartier suffisait à créer les conditions satisfaisantes de la concertation et de la participation, en un mot de la démocratie de proximité!

Dans un tel contexte comment demander aux habitants, notamment aux jeunes, de s'impliquer dans la vie de quartier et comment répondre concrètement aux problèmes posés ?

Pour répondre à ces nouveaux enjeux et défis posés par les problèmes de la baisse du pouvoir d'achat et du chômage, il faut d'abord tordre le cou aux idées reçues, enracinées et entretenues en raison de l'ignorance de l'évolution du statut de la



# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

démocratie locale par les habitants mais aussi par des membres des comités, des collèges, des instances municipales et des élus eux-mêmes.

La commission démocratie participative locale permet à tous les citoyens, y compris les minorités et les étrangers, de s'investir dans la gestion de proximité et d'être consultés dans les projets d'intérêt général. Comme à la naissance de la première démocratie à Athènes, les élus doivent aujourd'hui accepter de faire appel aux habitants de la cité pour réfléchir et proposer des solutions de nature à faire face aux crises économiques et sociales sans fin et finir par admettre que sans le concours actif des citoyens ils ne pourront apporter de solutions durables.

En cas d'échec nous courrons le risque du naufrage de notre société.

La Démocratie participative et la concertation font partie de la caisse à outils qui doivent permettre d'y faire face et affronter ensemble les défis qui sont ceux de notre cité d'aujourd'hui.

## **Le Traité sur la participation des citoyens est entré en vigueur (juillet 2012)**

### **Le Service de la démocratie locale doit devenir :**

- *le fer de lance d'une approche globale* qui prenne en compte l'ensemble des problèmes dans chaque quartier.
- *la plateforme de pilotage, de coordination*, d'écoute et d'échange en liaison avec l'ensemble des services municipaux vers qui il doit orienter les habitants.
- *le relai entre ces différents services, les citoyens* et les élus.

Les associations peuvent jouer un rôle actif déterminant dans le développement économique et social du quartier. Les questions qui se posent et auxquelles il faudra répondre sont :

1. Dans quelle mesure une activité citoyenne peut-elle se conjuguer avec des dispositifs de gestion urbaine?
2. Quelles sont les conditions à réunir pour que ces dispositifs puissent insuffler une dynamique à la démocratie participative locale durable ?
3. Un quartier populaire où ces questions sont plus manifestes qu'ailleurs et le déficit démocratique important, peut-il offrir un angle privilégié pour répondre à ces questions ?

Il convient donc de (*mission de la commission démocratie participative locale*) :

- Réévaluer le dispositif de la démocratie locale déployé,
- Proposer tout moyen pour l'améliorer,
- Veiller à la bonne application des textes qui le régissent.

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

**La création d'un « Conseil Economique et Social de Quartier »** en liaison avec les services de développement économique, notamment l'économie sociale et solidaire serait une véritable *rénovation de l'exercice de la démocratie locale* et une mesure de nature à apporter des réponses aux questions et des solutions aux problèmes posés. Les murs et cloisons entre les services municipaux doivent tomber et la démocratie locale être la passerelle qui, enjambant les fossés qui les séparent, permette la relation entre les acteurs politiques, les acteurs économiques, les associations et les habitants des quartiers.

La démocratie locale doit être ainsi repensée et revisitée.

A défaut la question de l'utilité et du maintien en l'état du Service municipal de la démocratie locale doit être posée.

*« Dans la vie, il n'y a pas de solutions. Il y a des forces en marche : il faut les créer, et les solutions suivent » Antoine de Saint-Exupéry.*

---

## 6. REMERCIEMENTS

Je remercie Mireille PLANTELIGNE qui a bien voulu que je remplace Lauric DUVIGNEAU qui l'avait demandé, M. Lauric DUVIGNEAU membre du comité de pilotage Victor Hugo, M. Mohamed MEKLATI chargé de Mission démocratie locale du « Quartier Beaujon - Berges-de-Seine », Monsieur Rodolphe OPPENHEIMER Adjoint au Maire à la démocratie locale ainsi que les élus et M. Gilles CATOIRE Maire de Clichy-la-Garenne et Conseiller général des Hauts-de-Seine, pour ce bel exemple de démocratie locale car le résultat n'a pu se faire que parce qu'ils l'ont permis.

André MAYO

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## 7. ANNEXES

### 7.1. 7.1. Pour en savoir plus - Bibliographie - Sources

#### 7.1.1. Démocratie locale et régionale et bonne gouvernance

##### Instances européennes

**Comité européen sur la démocratie locale et régionale**

**Comité directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR)**

#### 7.1.2. Colloque international 15 & 16 septembre 2011, Kehl – Allemagne

##### **"La démocratie locale participative en Europe: tendances et évolutions"**

- Comment promouvoir la participation citoyenne au niveau local et dans quels buts ?
- Quel est l'impact de la gouvernance locale dans les différents domaines de l'administration publique ainsi que l'influence de la gouvernance participative sur la transparence et la démocratie participative?
- Les concepts d'administration participative, de gouvernance locale ou de gouvernance participative sont-ils perçus et mis en pratique de la même manière partout en Europe?

Ces questions ont été discutées lors du colloque international "démocratie participative locale en Europe: tendances et évolutions " que l'Euro-Institut a organisé, avec le soutien du Conseil de l'Europe, de l'École d'administration publique de Kehl et de l'Association Europa, les jeudi 15 et vendredi 16 Septembre 2011, à Kehl, en Allemagne.

La Stratégie et le Label européens pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local seront aussi présentés et discutés en vue de leur promotion et expérimentation dans plusieurs villes allemandes.

#### 7.1.3. Le Traité sur la participation des citoyens entre en vigueur [12/07/2012]

Le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales est entré en vigueur suite à la ratification récente par la Lituanie. Ce traité garantit que ceux qui sont concernés par les affaires d'une collectivité locale ont « le droit de s'efforcer de déterminer ou d'influencer l'exercice des compétences de la collectivité locale » grâce à un certain nombre de **moyens tels que le vote, l'audience publi que et des consultations, les référendums locaux, l'accès aux documents publics**, etc. Les Etats Parties au protocole additionnel (à ce jour: Estonie, Finlande, Hongrie, Lituanie, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Slovénie et Suède) sont invités à **adopter les mesures nécessaires pour que l'exercice de ce droit par les citoyens soit effectif** . Son *entrée en vigueur intervient moins de trois ans après l'ouverture initiale à la signature du Protocole* lors de la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres européens responsables des collectivités locales et régionales, qui s'est tenue à Utrecht *en Novembre 2009*.

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## 7.1.4. Assemblée générale des Communes et Régions d'Europe

### Stratégies de sortie de la crise

[09/10/2012] L'**approfondissement de la décentralisation, mais aussi le rétablissement du lien entre les pouvoirs publics et les citoyens**, figuraient parmi les solutions proposées par les conférenciers et les participants de la session sur les **«stratégies de sortie de la crise»**, qui a eu lieu le 27 Septembre lors de l'Assemblée générale des Communes et Régions d'Europe. La session a été animée par le Directeur général de l'Association des collectivités néerlandaises (VNG), Ralph Pans et a été suivie par la présentation du livre **«Gouvernance locale en temps critiques: des politiques pour la crise, le redressement et l'avenir durable»**, publication du Centre d'expertise sur la réforme de l'Administration locale du Conseil de l'Europe.

Lors de son discours, le maire d'Athènes Yorgos Kaminis, a présenté la situation économique, sociale et budgétaire de la Grèce et de sa capitale. Le taux de chômage est de 23%, un magasin sur quatre a été fermé pendant les six derniers mois, la pauvreté a augmenté et les revenus des services sociaux ont diminué de 60%. Les problèmes viennent du niveau national et non du niveau local." Il a également soutenu les déclarations faites par le président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Keith Whitmore, et le maire de Jyväskylä, Markku Andersson, **stipulant que la décentralisation est l'une des clés de la sortie de la crise.**

Le besoin de renforcer la confiance des citoyens vis-à-vis de leurs élus figurait parmi l'une des alternatives proposées pour aider à restaurer la cohésion sociale et à faire face à la crise. Ólafur Óttarr Proppe, conseiller de la Ville de Reykjavík, a souligné l'importance de fournir aux gens les moyens de s'exprimer et surtout l'importance de parler à leurs représentants élus de leurs idées hors cadre.

Des maires, des dirigeants, des membres élus et des représentants des collectivités locales européennes, des villes, des collectivités et des régions intermédiaires, ont adopté la **Déclaration de Cadix** *«Décentralisation, développement, démocratie - Innover pour une Europe en 3D»*.

Elle propose une **nouvelle approche au développement qui dépend de la création par les collectivités des conditions d'une nouvelle croissance - une croissance plus durable et capable de créer des emplois.**

**«L'Europe en 3D» signifie, tout d'abord, l'émergence d'une Europe qui croit que la collaboration entre les acteurs politiques, économiques et sociaux est la clé à la guérison.**

## 7.1.5. Gestion de proximité et démocratie participative

[Marie-Hélène BACQUÉ](#) [Henri REY](#) [Yves SINTOMER](#)

*« Les discours sur la « démocratie de proximité » ou la « démocratie participative » ont le vent en poupe. Dans un contexte de remise en question du rôle de l'État, la participation des habitants constituerait un facteur favorisant à la fois une nouvelle légitimité politique et une modernisation de la gestion publique locale.*

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

*C'est ainsi que se développent depuis plusieurs années des dispositifs qui entendent améliorer la gestion de proximité en s'appuyant sur la participation citoyenne. Ces expériences appellent des réflexions plus théoriques sur la démocratie et les politiques publiques.*

*Dans quelle mesure une activité citoyenne peut-elle se conjuguer avec une réforme de la gestion urbaine ?*

*Quelles sont les conditions d'une véritable démocratie participative ?*

*Comment l'institutionnalisation de la participation s'articule-t-elle aux tendances plus globales d'évolution des sociétés contemporaines ?*

*Cet ouvrage collectif s'efforce de répondre à ces questions en donnant une vision d'ensemble des dispositifs adoptés et des politiques menées, dans une perspective comparative internationale. Des conseils de quartier français aux jurys citoyens en Allemagne et en Espagne, de l'usage du référendum en Suisse aux empowerment zones en Amérique du Nord, en passant par les budgets participatifs d'Amérique latine et les politiques participatives de gestion de l'eau en Afrique australe, les différentes contributions analysent les modalités des transformations de l'action publique locale et, par-là, des institutions et pratiques de la démocratie. »*

## 7.1.6. Comment les Citoyens changent le Monde

*"Un autre monde existe, il est dans celui-ci". Paul Eluard*

Des centaines de milliers de personnes. Ils sauvent des entreprises. Ils construisent des habitats coopératifs, écologiques et solidaires. Ils ouvrent des cliniques gratuites, des micro-banques, des épiceries sans but lucratif ou des ateliers de réparations citoyens. Ils reverdissent le désert et régénèrent les écosystèmes. Ils financent des emplois ou des fermes bios. Et partout dans le monde, ils échangent sans argent des biens, des services et des savoirs, **redynamisent l'économie locale ou rendent leur village autonome grâce aux énergies renouvelables.**

**Bénédicte Manier** précise : **"Délibérément, ce livre ne traite pas de l'action des grandes ONG, associations ou fondations : si celles-ci mettent également en place des solutions de terrain, leur travail est déjà connu et fait l'objet de nombreux ouvrages et articles de presse. Nous ne parlerons donc pas ici de caritatif ou d'humanitaire, mais de l'action de milliers d'anonymes qui agissent seuls ou en groupes informels : cette auto-gouvernance citoyenne est le fil directeur de ce livre".**

Selon la journaliste : **"Même si elles sont encore peu visibles, ces initiatives sont autant de déclarations d'indépendance. Elles prouvent qu'en prenant simplement conscience de leur capacité à agir ensemble, des citoyens ordinaires peuvent changer le monde avec des solutions simples et facilement reproductibles, qui dessinent les contours d'un « autre monde possible », plus juste".**

*" En quelques décennies, ces actions se sont multipliées partout sur la planète, essaimant à l'identique dans les pays industrialisés, émergents et en développement. Et si elles restent en grande partie ignorées des élites, celles-ci feraient bien, pourtant, de commencer à en prendre la mesure. Car le message qu'elles diffusent est sans équivoque : aujourd'hui, des millions d'hommes et de femmes se détachent d'un système économique jugé trop brutal pour l'humain et l'environnement et exigent un nouveau modèle de société. Et localement, ils se mobilisent pour le construire "* conclut l'auteur de ce livre édité aux Editions « Les Liens qui Libèrent ».

« LA RÉVOLUTION TRANQUILLE » André MAYO

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

## 7.2 Instances de la Démocratie locale

### POUR UNE PLUS GRANDE LISIBILITÉ DES MODES PARTICIPATIFS & LA TRANSPARENCE DE L'EXERCICE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

<http://www.ville-clichy.fr/index.php?Rub=411>

#### COMMISSIONS DE TRAVAIL THÉMATIQUES :

SOLIDARITÉ  
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
COMMISSION CADRE DE VIE  
AMÉNAGEMENT ESPACE PUBLIC

#### COMITES / COLLECTIFS

COMITÉ DES USAGERS  
COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION  
COLLECTIF D'ANIMATION DE QUARTIER

#### CONSEILS DES PARENTS

CRECHES, ÉCOLES, ...

#### ACTIONS DYNAMIQUES CITOYENNES ET SOLIDAIRES POUR

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE DÉMOCRATIE LOCALE  
FAVORISER LES INTERACTIONS HABITANTS – ASSOCIATIONS - ÉLUS  
RENFORCER LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES ASSOCIATIONS, SOUTENIR LES  
INITIATIVES CITOYENNES EN FAVEUR DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
SENSIBILISATION DES HABITANTS  
RÉSEAU D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE DE SAVOIRS ET DE SERVICES  
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE  
PROJET CITOYEN ET SOLIDAIRE, MICRO-PROJET  
MÉMOIRE INTERGÉNÉRATIONNELLE, ...

#### REGLEMENTS

- DÉLIBÉRATION CRÉATION DES CONSEILS DE QUARTIER
- CHARTE DE LA CONCERTATION
- RÈGLEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER
- RÈGLEMENT DES COMITES DE PILOTAGE
- RÈGLEMENT des GROUPEs de TRAVAIL
- RÈGLEMENT de la COMMISSION DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE LOCALE
- RÈGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DES CITOYENS CLICHOIS NON COMMUNAUTAIRES (CCCNC)

#### CALENDRIER DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

- RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE
- SÉMINAIRE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE
- SÉANCES PLENIÈRES
- SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ
- VISITE, FORUM, FÊTE DE QUARTIER, ...

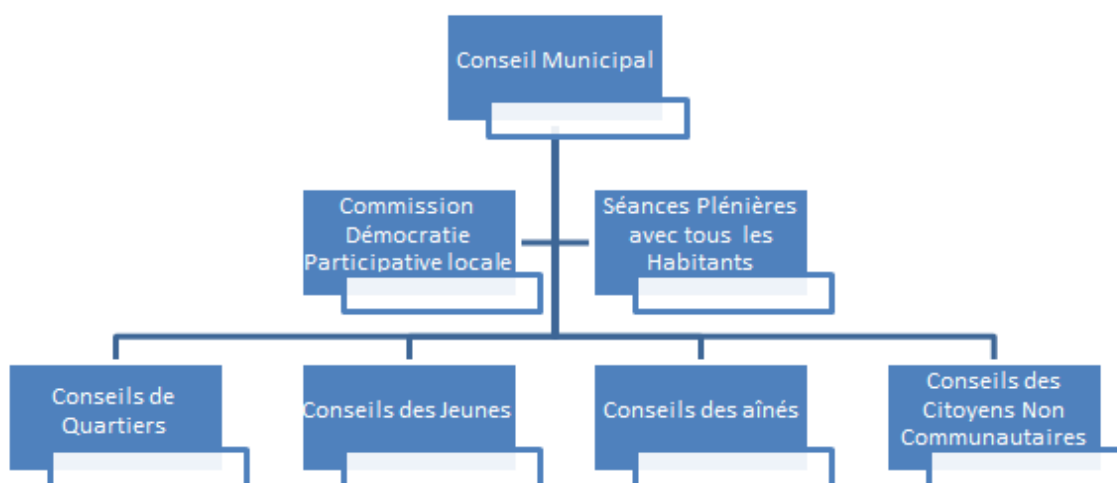
#### COMMUNICATION DES INSTANCES

Sites Internet de la Ville / Clichy-Mag / SMS / Lettre de quartier / Panneaux d'information  
Conférence de presse / service en ligne / <http://www.ville-clichy.fr/index.php?Rub=498>

### L'INCERTITUDE NE JUSTIFIE PAS L'INACTION ET L'IMMOBILISME

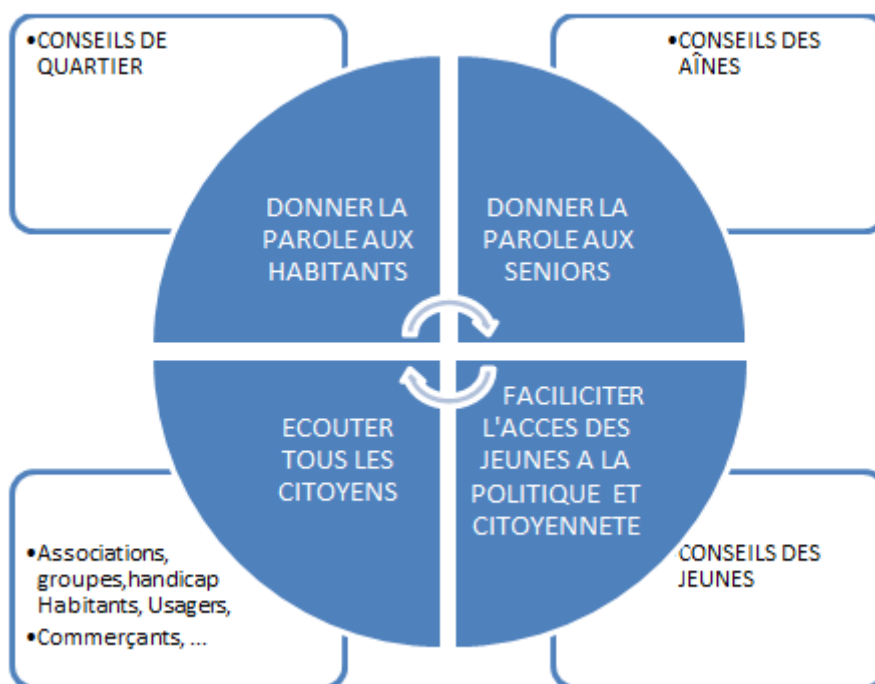
# LA DÉMOCRATIE LOCALE

## 7.3 SCHÉMAS ET ORGANIGRAMMES



André MAYO - RCP Consulting

**APPORTER DES APPLICATIONS CONCRETES  
POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CITOYENS  
RECENSER LES PRIORITÉS A PRENDRE EN COMPTE**



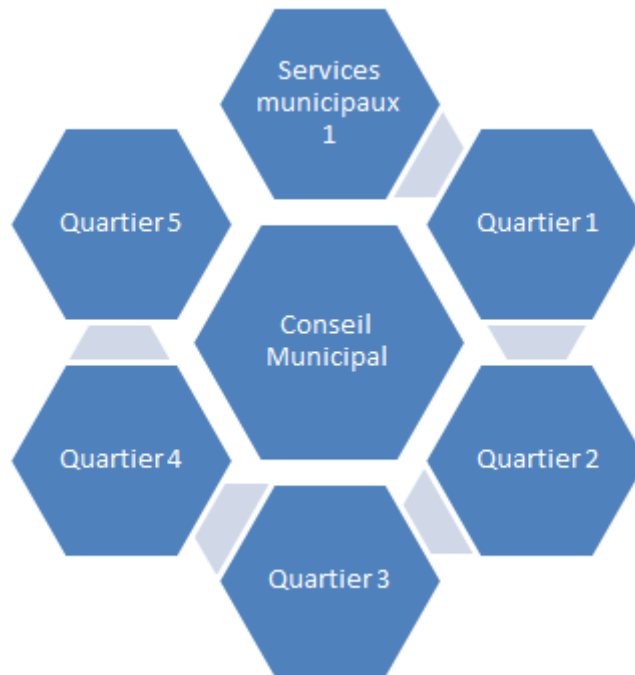
André MAYO - RCP Consulting

# LA DÉMOCRATIE LOCALE

---

## COMITÉS DE QUARTIER

<http://www.ville-clichy.fr/index.php?Rub=411>



André MAYO - RCP Consulting

---

**OUTIL DE CONSULTATION, DE DIALOGUE, DE CONCERTATION ET D'AIDE A LA DÉCISION  
GARANTIE DE REPRÉSENTATIVITÉ ET D'INDÉPENDANCE DE LA MUNICIPALITÉ  
ÉCLAIRE LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS  
AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS DU QUARTIER**



André MAYO - RCP Consulting